



Signalisation de hauteur de panneau publicitaire sur parking

Par **Baba24**, le **20/08/2012** à **16:46**

Sur un parking de magasin, un grand panneau publicitaire déroulant (indépendant du magasin), implanté entre le parking et la rue, empiète d'une cinquantaine de centimètres au dessus de la chaussée du parking, à environ 3m du sol.

Avec un camion de location d'une hauteur de 3m40, je suis passé "sous" le bord de ce panneau publicitaire sans même le voir. Cela a enfoncé la capucine en fibre de verre (et endommagé le panneau, mais l'entreprise qui le possède est injoignable). L'assurance du loueur de camion ne couvre pas cette réparation, plutôt onéreuse, et mon assurance n'est pas concernée par ce problème car il s'agit de matériel de location.

Etant sur la voie de circulation d'un parking, je n'ai pas imaginé qu'il faille regarder en l'air pour voir si des obstacles s'y trouvaient... et cela me paraît même surprenant que de tels dangers soient autorisés.

Je voudrais donc savoir si ce panneau publicitaire est réglementaire car il n'est signalé nulle part qu'il restreint la hauteur de la voie sur le parking. L'objectif serait, bien entendu, de demander au propriétaire du panneau de payer les réparations à ma place. Cela semble-t-il possible ?

Merci